

*Date convocation : 24 janvier 2025*

*Excusés : Jérôme BREUIL – Mickaël BERNARD – Pascal ROUSSET*

*Présents : 12*

Lecture du compte-rendu du 24/10/2024 : approbation du Conseil à l'unanimité

▪ **Réforme redevances eau et assainissement :**

M. le Maire expose à l'assemblée que la réforme de la tarification de l'eau prévue par la loi de finances entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il explique que trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Il est décidé de fixer à 0,084 € /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » et à 0,02 €/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutées sur chaque usager sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau applicable à compter du 1er janvier 2025.

▪ **Convention TE63 éclairage public :**

M. le Maire présente à l'assemblée l'étude de Territoire Energie 63 concernant le renouvellement support de l'éclairage public à Sauvessannelles pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 1600 € HT. Il précise que la participation de la commune s'élève à 60% du montant HT (à laquelle s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe) soit 960 € HT.

▪ **Protection sociale complémentaire santé :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune cotise pour la garantie prévoyance de ses agents et qu'à partir de janvier 2026, elle aura obligation de cotiser pour la garantie santé.

M. le Maire mandate le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie santé.

▪ **Projet d'arrêté départemental ZAER :**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré en faveur de la création de zones d'accélération des énergies renouvelables. Il explique que pour garantir la validité de ces zones, le Département doit recueillir l'avis conforme des communes arrêtant la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER),

Le conseil municipal atteste de la conformité entre les zones inscrites à l'arrêté préfectoral et celles proposées par délibération du conseil municipal en date du 24/10/2024 et émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral.

▪ **Vente sectionnal Cottes**

Mr le Maire présente à l'assemblée la demande de Mr AYEL Roland en vue d'acquérir la parcelle cadastrée section AY n°513 (superficie 2140 m<sup>2</sup>) appartenant à la section de « Cottes » et attenante sa propriété. Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'acquisition à savoir convocation des électeurs de la dite section.

▪ **Schéma directeur eau potable**

Réunion de démarrage avec présentation de l'étude par Altereo

Etude en 4 phases qui va débuter dès l'accord de subvention de l'Agence de l'eau.

▪ **Révision PLUI**

Isabelle MOSNIER rappelle qu'à la demande des communes, le bureau d'étude revoit tout le zonage et le règlement. Plusieurs communes ne sont pas satisfaites des propositions soumises par le bureau d'étude. De nouveaux rendez-vous seront programmés avec les communes afin de retravailler les disponibilités et les secteurs de développement envisagés.

Toutefois à ce stade le Conseil opte pour la révision du règlement mais pas du zonage.

▪ **Questions diverses**

- Local Partagé : problème d'affaissement dans l'appartement au niveau de la dalle.

Vu avec l'architecte et l'entreprise qui va poser des témoins pour voir si ça continue de bouger.

L'appartement est loué au 1<sup>er</sup> février 2025, les locataires sont avertis de ce problème.

- Ostéopathe : va arrêter quelques temps ces rendez-vous au local partagé car se spécialise dans l'ostéopathie pour animaux et doit suivre une formation de plusieurs mois.

- Installation d'un sèche main à la salle des fêtes

- Nouvelle caserne Sauvessanges/Viverols : Les plans ont été validés, le permis de construire va être déposé et la communauté de communes va envoyer le dossier de subvention (30%).

Présentation des plans aux élus le 7 février à Viverols.